

Le 14 oct. 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 14 octobre 2019 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Gina Charest, conseillère
Mme Marie LeBlanc, conseillère

Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Pierre Rioux, maire. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote. MM. Frédéric Lagacé et Maurice Vaney, conseillers, sont absents.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, M. Steve Rioux, trésorier, et M. Benoit Rheault, greffier. Douze citoyens assistent à l'assemblée.

13 846

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 847

2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX (9 ET 23 SEPTEMBRE 2019)

**Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 et celui de la réunion extraordinaire du 23 septembre 2019.

ADOPTÉE

13 848

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE SEPTEMBRE 2019

**Il est proposé par Gina Charest
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de septembre 2019 au montant total de 322 574,53 \$.

ADOPTÉE

13 849

4. ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES DE LABORATOIRE POUR LA RÉFECTION DE LA DALLE DE L'ARÉNA BERTRAND-LEPAGE

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a demandé à des professionnels un prix pour la fourniture de services de laboratoire dans le cadre du projet de réfection de la dalle de l'aréna Bertrand-Lepage;

ATTENDU QUE l'offre de « Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup (LER) inc. » est conforme aux besoins de la Ville;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Marie LeBlanc
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles accepte l'offre de LER au prix de 4 431,14 \$ (taxes incluses) pour lesdits services et mandate Mme Pascale Rioux, directrice générale, afin de donner suite à ce contrat.

ADOPTÉE

13 850

5. TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA DALLE DE L'ARÉNA BERTRAND-LEPAGE: CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 1

ATTENDU QUE l'entreprise « Construction Béton 4 saisons » a présenté une demande de paiement pour les travaux exécutés en date du 30 septembre 2019 pour la réfection de la dalle de l'aréna Bertrand-Lepage (VTP-2019-05);

ATTENDU la recommandation de paiement approuvée par M. Mathieu Savard, ingénieur chez TR3E Experts-conseils inc., au montant de 128 862,46 \$ (taxes incluses) [réf. certificat de paiement n° 1, 30 sept. 2019];
ATTENDU QUE ce montant tient compte, d'une part, des travaux initialement prévus au contrat [réf. résolution #13 832] et, d'autre part, des modifications nécessaires précisées à l'ordre de changement n° 1 du 30 septembre 2019 représentant une dépense supplémentaire de 11 590,38 \$ (taxes incluses), lesquelles modifications constituent des accessoires au contrat et n'en changent pas sa nature;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise le paiement de 128 862,46 (taxes incluses) à « Construction Béton 4 saisons » pour les travaux réalisés en date du 30 septembre 2019 et ce, conformément au certificat de paiement n° 1 approuvé par l'ingénieur mandaté par la Ville;

Que : cette dépense soit financée par le Règlement d'emprunt n° 832.

ADOPTÉE

13 851

6. FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES ET À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I et de 16 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Basques en conformité avec l'article 6 du Programme;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert

Et résolu unanimement par ce Conseil,

Que : la Ville de Trois-Pistoles présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Basques.

ADOPTÉE

13 852

7. EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement;

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles officialise l'embauche, à partir du 21 octobre 2019, de Mme Caroline Rioux à titre de directrice du Service des loisirs;

Que : le Conseil autorise et entérine Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à cette fin, en particulier un contrat de travail comprenant une période de probation de six mois.

ADOPTÉE

13 853

8. DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTION LOCALE DE LA BIBLIOTHÈQUE ANNE-MARIE-D'AMOURS

ATTENDU QUE la bibliothèque Anne-Marie-D'Amours est un service public qui se doit de voir au développement de sa collection en regard des priorités ciblées et de l'état actuel de sa collection;

ATTENDU les sommes générées par la vente de livres usagés et leur réaffectation dans l'acquisition de livres;

ATTENDU QUE la sélection des livres doit se faire en conformité avec la Politique de développement de la collection locale et ce, peu importe la provenance des sommes pour permettre leur acquisition;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement par ce Conseil,

Que : l'application de la Politique de développement de la collection locale de la bibliothèque Anne-Marie-D'Amours se fasse sur toutes les acquisitions, que ce soit à même le budget régulier d'acquisition ou par les revenus générés par la vente de livres usagés ou par les donations;

Que : la consultation des bénévoles pour la sélection des livres soit maintenue, cette étape devant être réalisée par la responsable de la bibliothèque avant le dépôt de la liste pour approbation par la direction du Service de la culture et des communications.

ADOPTÉE

9. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT INSTAURANT UN PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC VISANT LA BONIFICATION D'UN PROJET ACCÈSLOGIS QUÉBEC

M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement instaurant un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec. Ce programme s'appliquera au projet de la Maison Martin-Matte à Trois-Pistoles (24, rue Gagnon). À cette fin, M. Côté-Philibert dépose le projet de règlement n° 836.

10. DIVERS

13 854

10.1 AUTORISATIONS ET MEMBERSHIP

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise et entérine la tenue, par l'École secondaire de Trois-Pistoles, d'une course de 3 km et une de 5 km dans une portion des rues de la Ville selon le tracé soumis à la Sûreté du Québec; ces courses se sont déroulées les 3 et 10 octobre derniers;

Que : le Conseil autorise et entérine la tenue d'une mobilisation étudiante, dans le cadre de la grève scolaire mondiale pour le climat, qui s'est déroulée dans des rues de Trois-Pistoles le 27 septembre dernier, l'organisatrice, Mme Ève Robichaud, ayant préalablement soumis à la Sûreté du Québec le trajet en question;

Que : le Conseil autorise le passage d'élèves et d'accompagnateurs pour une corvée de grand ménage qui aura lieu le 17 octobre prochain dans certains secteurs de la ville (ex. rues, quai), le tout étant organisé par l'École secondaire de Trois-Pistoles;

Que : le Conseil devienne membre (2019-2020) de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux des Trois-Pistoles pour la somme de 15 \$.

ADOPTÉE

13 855

10.2 DÉCLARATION CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et que, malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE par la résolution #13 404 (juin 2017), le Conseil municipal a proclamé Trois-Pistoles « municipalité alliée contre la violence conjugale »;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles proclame à nouveau Trois-Pistoles municipalité alliée contre la violence conjugale;

Que : le Conseil municipal appuie les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

13 856

10.3 APPUI À LA MOBILISATION ÉTUDIANTE DU 27 SEPTEMBRE 2019

ATTENDU QUE le 27 septembre dernier s'est tenue dans les rues de Trois-Pistoles une mobilisation étudiante dans le cadre de grève scolaire mondiale pour le climat initiée par Mme Greta Thunberg ;

ATTENDU QUE des élèves de l'École secondaire de Trois-Pistoles ont alors remis à la Ville une pétition de près de 217 signatures demandant que nos gouvernements prennent des mesures immédiates afin de réduire drastiquement les émissions de GES qui causent les changements climatiques;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles appuie la demande de ces élèves et achemine la présente résolution à nos deux députés et à nos premiers ministres (provincial et fédéral).

ADOPTÉE

13 857

10.4 MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES

ATTENDU les deux avis publics publiés par le greffier officialisant la séance ordinaire du 14 octobre 2019 (en remplacement du 15 octobre 2019) et ce, à la demande du Conseil;

Pour ce motif,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles officialise ladite modification au calendrier des séances ordinaires 2019.

ADOPTÉE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont porté sur :

- L'avancement d'un dossier concernant une problématique de voisinage dans le secteur de la rue du Chanoine-Côté;
- Les travaux d'asphaltage (prévus) de la rue Jenkin.

13 858

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Il est proposé par
Et résolu unanimement,
Que : la séance soit levée. Il est 20 h.**

ADOPTÉE

**Jean Pierre Rioux
Maire**

**Benoit Rheault
Greffier**